



## GAP PROFESSIONAL PRODUCTS

### Fiche de Données de Sécurité (FDS) Traitement anti-grincement des freins

#### SECTION 1: Identification

##### 1.1 Identificateur de produit GHS

Nom du produit	Traitement anti-grincement des freins
N° de produit	70103
Marque	GAP Professional Products

##### 1.3 Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Traitement anti-grincement des freins

Utilisations professionnelles automobiles, industrielles ou commerciales uniquement. Pas destiné à un usage grand public.

##### 1.4 Données relatives au fournisseur

Nom	GAP Professional Products
Adresse	122 Route 105 Keswick Ridge NB E6L 1B1 Canada
Téléphone	(506) 363-9708
Fax	(506) 363-4241
email	info@gapauto.com

##### 1.5 Numéro de téléphone en cas d'urgence

For Medical or Transport Emergencies  
CANUTEC (24 Hours)  
(613) 996-6666

#### SECTION 2: Identification du ou des dangers

##### 2.1 Classement de la substance ou du mélange

###### Classification SGH de: WHMIS 2015

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 2B
- Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2
- Sensibilisateur cutané (chapitre 3.4), Cat. 1
- Cancérogénicité (chapitre 3.6), Cat. 1B
- Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 5
- Toxicité aiguë, voie orale (chapitre 3.1), Cat. 5
- Cancérogénicité (chapitre 3.6), Cat. 2
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 2

# Fiche de Données de Sécurité (FDS)

## Traitement anti-grincement des freins

### 2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

#### Pictogrammes



1. Point d'exclamation; 2. Danger pour la santé; 3. Corrosion

#### Mention d'avertissement

**DANGER**

#### Mention(s) de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H320	Provoque une irritation des yeux
H350	Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H351	Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

#### Conseil(s) de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

## SECTION 3: Composition/information sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Composant	Concentration
<b>3-methylhexane (N° CAS: 589-34-4; N° CE: 209-643-3)</b>	<b>10 - 20 % (poids)</b>
CLASSIFICATIONS: Pas de données disponibles. DANGERS: Pas de données disponibles.	
<b>2-methylhexane (N° CAS: 591-76-4; N° CE: 209-730-6)</b>	<b>10 - 20 % (poids)</b>
CLASSIFICATIONS: Pas de données disponibles. DANGERS: Pas de données disponibles.	
<b>Heptane (N° CAS: 142-82-5; N° CE: 205-563-8; N° Index: 601-008-00-2)</b>	<b>10 - 20 % (poids)</b>

## Fiche de Données de Sécurité (FDS) Traitement anti-grincement des freins

CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 2; Danger par aspiration (chapitre 3.10), Cat. 1; Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2; Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique (chapitre 3.8), Cat 3; Danger pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) (chapitre 4.1), Cat. 1; Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) (chapitre 4.1), Cat. 1. DANGERS: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.; H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.; H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.; H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme..	
<b>Isopropanol (N° CAS: 67-63-0; N° CE: 200-661-7; N° Index: 607-403-00-6)</b>	<b>10 - 20 % (poids)</b>
CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 2; Dommage/irritation des yeux (chapitre 3.3), Cat. 2A; Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique (chapitre 3.8), Cat 3; Toxicité pour certains organes cibles, exposition répétée (chapitre 3.9), Cat. 2; Dommage/irritation des yeux (chapitre 3.3), Cat. 1; Danger pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) (chapitre 4.1), Cat. 1; Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) (chapitre 4.1), Cat. 1. DANGERS: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.; H318 - Provoque de graves lésions des yeux.; H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.; H335 - Peut irriter les voies respiratoires.; H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.; H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger); H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.; H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme..	
<b>GRAPHITE powder (N° CAS: 7782-42-5; N° CE: 231-955-3)</b>	<b>5 - 15 % (poids)</b>
CLASSIFICATIONS: Pas de données disponibles. DANGERS: Pas de données disponibles.	
<b>2-methylpentane (N° CAS: 107-83-5; N° CE: 203-523-4)</b>	<b>2 - 10 % (poids)</b>
CLASSIFICATIONS: Pas de données disponibles. DANGERS: Pas de données disponibles.	
<b>3-methylpentane (N° CAS: 96-14-0; N° CE: 202-481-4)</b>	<b>2 - 10 % (poids)</b>
CLASSIFICATIONS: Pas de données disponibles. DANGERS: Pas de données disponibles.	
<b>N-HEXANE (N° CAS: 110-54-3; N° CE: 203-777-6; N° Index: 601-037-00-0)</b>	<b>2 - 8 % (poids)</b>
CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 2; Toxicité pour la reproduction (chapitre 3.7), Cat. 2; Danger par aspiration (chapitre 3.10), Cat. 1; Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique (chapitre 3.8), Cat 3; Toxicité pour certains organes cibles, exposition répétée (chapitre 3.9), Cat. 2; Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2; Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) (chapitre 4.1), Cat. 2. DANGERS: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.; H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.; H361f - Susceptible de nuire à la fertilité.; H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger); H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.. [SCLs/M-factors/ATEs]: STOT RE 2; H373: C ≥ 5 %	
<b>Bentonite (&lt; 2% crystalline silica) (N° CAS: 1302-78-9; N° CE: 215-288-5)</b>	<b>1 - 5 % (poids)</b>
CLASSIFICATIONS: Pas de données disponibles. DANGERS: Pas de données disponibles.	
<b>n-Butyl alcohol (N° CAS: 71-36-3; N° CE: 200-751-6; N° Index: 603-004-00-6)</b>	<b>1 - 5 % (poids)</b>
CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 3; Toxicité aiguë, voie orale (chapitre 3.1), Cat. 4; Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique (chapitre 3.8), Cat 3; Corrosion cutanée/irritation cutanée (chapitre 3.2), Cat. 2; Dommage/irritation des yeux (chapitre 3.3), Cat. 1. DANGERS: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.; H302 - Nocif en cas d'ingestion.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H318 - Provoque de graves lésions des yeux.; H335 - Peut irriter les voies respiratoires.; H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges..	
<b>PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER (N° CAS: 107-98-2; N° CE: 203-539-1; N° Index: 603-064-00-3)</b>	<b>1 - 5 % (poids)</b>
CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 3; Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique (chapitre 3.8), Cat 3. DANGERS: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.; H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges..	
<b>Distillates (petroleum), steam-cracked, polymd (N° CAS: 68131-77-1)</b>	<b>1 - 5 % (poids)</b>
CLASSIFICATIONS: Pas de données disponibles. DANGERS: Pas de données disponibles.	

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1 Description des premiers soins nécessaires

En cas d'inhalation	Si cela est affecté, amener la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer une respiration artificielle. Gardez la personne au chaud, silencieuse et consultez un médecin.
En cas de contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
En cas d'ingestion	Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Rincez la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

#### 4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

## Fiche de Données de Sécurité (FDS) Traitement anti-grincement des freins

Une accumulation de substances dans le corps humain peut se produire et susciter des inquiétudes suite à une exposition professionnelle répétée ou à long terme.

- 4.3 Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**  
Traiter symptomatiquement. Les symptômes peuvent apparaître tardivement.

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

**5.1 Agents extincteurs appropriés**

Traiter les matériaux environnants. Utiliser de la mousse classique, un jet d'eau pulvérisée, un brouillard d'eau, du dioxyde de carbone ou une poudre chimique. Pulvériser à l'aide de buses à brouillard. Maintenir les récipients au frais avec de l'eau. Faire preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Ne pas utiliser de jet d'eau direct, car cela pourrait disperser ou propager l'incendie.

**5.2 Dangers spécifiques du produit**

En cas d'incendie, un dégagement de gaz ou de vapeurs de combustion dangereux est possible. Ces matériaux peuvent se dilater ou se décomposer de manière explosive sous l'effet de la chaleur ou en cas d'incendie.

**5.3 Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

Comme pour tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome (homologué MSHA/NIOSH ou équivalent) et un équipement de protection complet. Combattez le feu à distance de sécurité, à couvert.

Évitez toute contamination des eaux de surface ou des nappes phréatiques par les eaux d'extinction.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne conservez jamais de nourriture ou de boisson à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais de produits chimiques dans des récipients normalement utilisés pour la nourriture ou des boissons. Tenir à l'écart des aliments et des boissons, y compris les aliments pour animaux. Voir Section 8 pour l'équipement de protection personnelle recommandé.

**6.2 Précautions relatives à l'environnement**

Si sauf, éviter toute fuite ou déversement supplémentaire. Ne laissez pas le produit entrer dans des canalisations. La décharge dans l'environnement doit être évitée.

**6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage**

GRANDS DÉVERSEMENTS: Endiguer loin devant le déversement pour empêcher tout mouvement ultérieur. Récupérer en pompant ou en utilisant un absorbant approprié. PETITS DÉVERSEMENTS: Contenir et absorber avec un matériau absorbant et placer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Laver soigneusement le site de déversement avec de l'eau. Le matériel et placer dans des conteneurs pour l'élimination ultérieure. Disposer dans un conteneur à déchets approprié.

**Référence à d'autres sections**

Pour l'élimination, voir la section 13.

### SECTION 7: Manutention et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité**

Assurer une ventilation adéquate. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussière. Pour les précautions, voir la section 2.2.

**7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites.

# Fiche de Données de Sécurité (FDS)

## Traitement anti-grincement des freins

### Utilisation finale spécifique(s)

Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker selon les instructions du fabricant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 1. Heptane (CAS: 142-82-5 EC: 205-563-8)

IOELV-LTEL (Inhalation): 2085 mg/m<sup>3</sup>; EU (EU/OSHA)

List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

IOELV-LTEL (Inhalation): 500 ppm; EU (EU/OSHA)

List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

PEL [Heptane (n-Heptane)] (Inhalation): 500 ppm; US (US/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL [Heptane (n-Heptane)] (Inhalation): 2000 mg/m<sup>3</sup>; US (US/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL [Heptane (n-Heptane)] (Inhalation): 400 ppm, (ST) 500 ppm; US (Cal/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

REL [Heptane (n-Heptane)] (Inhalation): 85 ppm, (ST) 440 ppm [15-min]; US (NIOSH)

OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

#### 2. Isopropanol (CAS: 67-63-0)

PEL [Isopropyl alcohol] (Inhalation): 400 ppm; US (US/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL [Isopropyl alcohol] (Inhalation): 980 mg/m<sup>3</sup>; US (US/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL [Isopropyl alcohol] (Inhalation): 400 ppm, (ST) 500 ppm; US (Cal/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

REL [Isopropyl alcohol] (Inhalation): 400 ppm, (ST) 500 ppm; US (NIOSH)

OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

#### 3. n-Hexane (CAS: 110-54-3 EC: 203-777-6)

IOELV-LTEL (Inhalation): 72 mg/m<sup>3</sup>; EU (EU/OSHA)

List no. 2 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/25/2023.

IOELV-LTEL (Inhalation): 20 ppm; EU (EU/OSHA)

List no. 2 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/25/2023.

PEL (Inhalation): 500 ppm; US (US/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL (Inhalation): 1800 mg/m<sup>3</sup>; US (US/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL (Inhalation): 50 ppm; US (Cal/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

REL (Inhalation): 50 ppm; US (NIOSH)

OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

#### 4. n-Butyl alcohol (CAS: 71-36-3)

TLV® (Inhalation): 20 ppm (ACGIH)

PEL (Inhalation): 100 ppm; US (US/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

## Fiche de Données de Sécurité (FDS) Traitement anti-grincement des freins

PEL (Inhalation): 300 mg/m<sup>3</sup>; US (US/OSHA)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

PEL (Inhalation): (C) 50 ppm; US (Cal/OSHA)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

REL (Inhalation): (C) 50 ppm; US (NIOSH)  
OSHA Annotated Table Z-1, [www.osha.gov](http://www.osha.gov)

### 5. PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER (CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1)

IOELV-LTEL [1-méthoxypropan-2-ol] (Inhalation): 375 mg/m<sup>3</sup>; EU (EU/OSHA)

Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

IOELV-LTEL [1-méthoxypropan-2-ol] (Inhalation): 100 ppm; EU (EU/OSHA)

Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

IOELV-STEL [1-méthoxypropan-2-ol] (Inhalation): 568 mg/m<sup>3</sup>; EU (EU/OSHA)

Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

IOELV-STEL [1-méthoxypropan-2-ol] (Inhalation): 150 ppm; EU (EU/OSHA)

Skin designation: Yes. List no. 1 under Council Directive 98/24/EC as amended. List last updated on 8/29/2023.

### 8.2 Contrôles d'ingénierie appropriés

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Les douches, les bassins oculaires et les systèmes de ventilation devraient être présents et en bon état de fonctionnement. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 8.3 Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux / du visage

Portez des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection de la peau

Porter des gants en nitrile et des gants résistant aux produits chimiques.

#### Protection du corps

Protection des yeux : Le port de lunettes anticorrosion appropriées est obligatoire.

Protection des mains : Le port de gants de protection chimique résistants aux acides et aux bases est obligatoire.

Protection respiratoire : Le port d'un équipement de protection respiratoire individuel approprié est obligatoire.

Protection de la peau et du corps : Le port de vêtements de protection chimique résistants aux acides et aux bases est recommandé.

#### Protection respiratoire

Recommandé: Masque de poussière ou respirateur doit être porté si le produit est utilisé dans un espace confiné ou utilisé pendant une période prolongée.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence, telle que l'état physique et la couleur	liquide noir
Odeur	Faible odeur
Seuil olfactif	N/D
pH	N/A
Point de fusion et point de congélation	N/D
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	N/D
Point d'éclair	N/D
Taux d'évaporation	<1 (Acétate de Butyle = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	N/D
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	N/D
Tension de vapeur	N/D
Densité de vapeur	Non déterminé

## Fiche de Données de Sécurité (FDS) Traitement anti-grincement des freins

Densité relative	0.7968
Solubilité	Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	N/D
Température d'auto-inflammation	N/D
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	N/D

### Propriétés supplémentaires

État physique	Liquide
Couleur	Noir
Propriétés explosives	N/D
Propriétés comburantes	Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le contact avec des substances incompatibles peut provoquer une décomposition ou d'autres réactions chimiques.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Évitez de stocker à la lumière directe du soleil et évitez les températures extrêmes.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Oxydants et halogènes. Oxydants, métaux alcalins, métaux alcalino-terreux et aluminium. Acétylures métalliques, halogènes, composés interhalogènes, oxydes d'halogènes, acide nitrique, oxyde nitreux, nitrates, nitrites, oxyacides halogénés, chromates, permanganates, peroxydes inorganiques, oxydes métalliques et acide peroxyformique.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

N-hexane : 25 000 mg/kg (Rat) ; 169,188 mg/L (Rat) ; données non disponibles.

Heptane : données non disponibles. 103 mg/L (Rat)

Butan-1-ol : 790 mg/kg (Rat) ; 3 400 mg/kg (Lapin) ; 24,252 mg/L (Rat)

1-méthoxypropan-2-ol : 11 700 mg/kg (Souris) ; 13 000 mg/kg (Lapin) ; données non disponibles.

Propan-2-ol : 5 045 mg/kg (Rat) ; 12 800 mg/kg (Lapin) ; données non disponibles.

#### Corrosion/irritation de la peau

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée (Catégorie 2)

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves (Catégorie 1)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## Fiche de Données de Sécurité (FDS) Traitement anti-grincement des freins

Sensibilisation cutanée : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Sensibilisation respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effet mutagène sur les cellules germinales**  
pas de données disponibles

**Cancérogénicité**  
pas de données disponibles

**Toxicité pour le système reproducteur**  
Susceptible d'altérer la fertilité ou le fœtus (Catégorie 2)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition unique : Peut provoquer somnolence ou vertiges (Catégorie 3 [somnolence ou vertiges]).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition répétée : Peut entraîner des lésions des organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée (Catégorie 4).

**Danger par aspiration**  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires (Catégorie 1)

### SECTION 12: Données écologiques

#### Toxicité

Toxicité aquatique aiguë  
N-hexane - CL50 : 57,8 mg/L (96 h) (Poissons)

Heptane - CL50 : 375 mg/L (96 h) (Poissons)

Graphite - CL50 : 100 mg/L (96 h) (Poissons)

Butan-1-ol - CL50 : 1910 mg/L (96 h) (Poissons) CE50 : 1980 mg/L (48 h) (Crustacés) C50 effectif : > 1000 mg/L (72 h) (Algues)

1-méthoxypropan-2-ol - CL50 : 6812 mg/L (96 h) (Poissons)

Propan-2-ol - CL50 : 9640 mg/L (96 h) (Poissons) CE50 : > 1000 mg/L (48 h) (Crustacés) ErC50 : > 1 000 mg/L (72 h) (Algues)

Bentonite - CL50 : 19 000 mg/L (96 h) (Poissons)

Toxicité aquatique chronique  
Butan-1-ol - NOEC : 4,1 mg/L (crustacés) NOEC : 180 mg/L (algues)

Propan-2-ol - NOEC : > 100 mg/L (crustacés) NOEC : 1 000 mg/L (algues)

#### Persistance et dégradabilité

3-méthylhexane - Faible

2-méthylhexane - Faible

Heptane - Faible

Graphite - Faible

2-méthylpentane - Faible

3-méthylpentane - Faible

N-hexane - Faible

Butan-1-ol Faible (Demi-vie = 54 jours) Faible (Demi-vie = 3,65 jours)

1-méthoxypropan-2-ol Eau/sol Faible (Demi-vie = 56 jours) Air Faible (Demi-vie = 1,7 jour)

## Fiche de Données de Sécurité (FDS) Traitement anti-grincement des freins

### Potentiel de bioaccumulation

3-méthylhexane : Log Kow faible = 3,7056

2-méthylhexane : Log Kow faible = 3,7056

Heptane : Log Kow élevé = 4,66

Graphite : Log Kow faible = 0,5294

2-méthylpentane : Log Kow faible = 3,2145

3-méthylpentane : Log Kow faible = 3,6

N-hexane : Log Kow moyen = 3,9

Butan-1-ol : BCF faible = 64

1-méthoxypropan-2-ol : BCF faible = 2

### Mobilité dans le sol

3-méthylhexane Faible 241,3

2-méthylhexane Faible 230,3

Heptane Faible 274,7

Graphite Faible 23,74

2-méthylpentane Faible 124,9

3-méthylpentane Faible 130,8

N-hexane Faible 149

Butan-1-ol Moyen 2,443

1-méthoxypropan-2-ol Élevé 1

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

3-méthylhexane : Informations insuffisantes, évaluation temporairement impossible

2-méthylhexane : Informations insuffisantes, évaluation temporairement impossible

Heptane : Informations insuffisantes, évaluation temporairement impossible

Propan-2-ol : Non PBT/vPvB

Graphite : Sans objet

2-méthylpentane : Informations insuffisantes, évaluation temporairement impossible

3-méthylpentane : Informations insuffisantes, évaluation temporairement impossible

N-hexane : Non PBT/vPvB

Bentonite : Informations insuffisantes, évaluation temporairement impossible

Butan-1-ol : Non PBT/vPvB

## Fiche de Données de Sécurité (FDS) Traitement anti-grincement des freins

1-méthoxypropan-2-ol : Non PBT/vPvB

Hydrocarbure de pétrole

Résine

Informations insuffisantes, évaluation temporairement impossible

### Autres effets nocifs

Aucun

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### Méthodes d'élimination

#### Élimination du produit

Éliminer conformément aux réglementations locales et provinciales concernant les solvants et les huiles.

#### Élimination des emballages

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

#### Autres recommandations d'élimination

Empêcher le matériau de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas rejeter directement dans une source d'eau. Informer les autorités si le déversement a saturé un cours d'eau ou un égout ou a contaminé le sol ou la végétation.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### DOT (US)

UN Number: 3082

Class:

Packing Group: III

Proper Shipping Name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

Reportable quantity (RQ): 5000(N-hexane) ; 5000(Butan-1-ol)

Marine pollutant:

Poison inhalation hazard:

### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

UN Number:

Class:

Packing Group:

EMS Number:

Proper Shipping Name:

### Association internationale du transport aérien (IATA)

UN Number:

Class:

Packing Group:

Proper Shipping Name:

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

#### Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la liste canadienne des substances intérieures.

**Fiche de Données de Sécurité (FDS)**  
**Traitement anti-grincement des freins**

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: Hexane, 2-methyl-  
CAS number: 591-76-4

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: Heptane  
CAS number: 142-82-5

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: 2-Propanol  
CAS number: 67-63-0

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: Graphite  
CAS number: 7782-42-5

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: Pentane, 2-methyl-  
CAS number: 107-83-5

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: Pentane, 3-methyl-  
CAS number: 96-14-0

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: Hexane  
CAS number: 110-54-3

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: Aluminatesilicate  
CAS number: 1327-36-2

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: Bentonite  
CAS number: 1302-78-9

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: Kaolin  
CAS number: 1332-58-7

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: Montmorillonite ((Al<sub>1.33</sub>-1.67Mg<sub>0.33</sub>-0.67)(Ca<sub>0</sub>-1Na<sub>0</sub>-1)<sub>0.33</sub>Si<sub>4</sub>(OH)<sub>2</sub>O<sub>10</sub>.xH<sub>2</sub>O)  
CAS number: 1318-93-0

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: 1-Butanol  
CAS number: 71-36-3

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: 2-Propanol, 1-methoxy-  
CAS number: 107-98-2

**Canadian Domestic Substances List (DSL)**

Chemical name: Distillates (petroleum), steam-cracked, polymd.  
CAS number: 68131-77-1

**Canadian Non-Domestic Substances List (NDSL)**

**Canadian Non-Domestic Substances List (NDSL)**

Chemical name: Hexane, 3-methyl-  
CAS number: 589-34-4

**Fiche de Données de Sécurité (FDS)**  
**Traitement anti-grincement des freins**

**SECTION 16: Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité a été préparée de bonne foi à partir des informations disponibles les plus récentes. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE N'EST EXPRESSE OU DOIT ÊTRE IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS FOURNIES CI-DESSUS, LES RÉSULTATS À OBTENIR DE L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DU PRODUIT, LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT OU LES DANGERS LIÉS À SON UTILISATION. Aucune responsabilité n'est assumée pour tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation anormale ou de tout non-respect des pratiques recommandées. Les informations fournies ci-dessus, ainsi que le produit, sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit détermine elle-même l'adéquation du produit à son usage particulier et à la condition qu'elle assume le risque de son utilisation.

**16.2 Renseignements sur la préparation**

Préparé par Craig Gourley